

ÉCO-EFFICIENCE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Dernière mise à jour : 16 janvier 2018


La comparaison de l'évolution du nombre de ménages avec celle des impacts environnementaux induits par le secteur résidentiel (consommation d'énergie et d'eau, consommation en sol pour le logement, émission de polluants atmosphériques et génération de déchets...) permet d'évaluer l'éco-efficience de ce secteur. L'analyse se limite ici au logement.

Baisse des besoins en énergie

En 2014, la consommation d'énergie du secteur résidentiel en Wallonie s'élevait à 28 TWh, soit 17,8 % de moins par rapport à 2000. Cette baisse s'explique notamment par l'évolution du parc de logements wallon (type, taille, âge, performance énergétique des bâtiments...) [1] et par une année 2014 au climat particulièrement clément. L'analyse par vecteur énergétique entre 2000 et 2014 met en évidence la croissance significative des énergies renouvelables [2] dans le mix énergétique des logements wallons, passant de 3,6 % en 2000 à près de 11 % en 2014. A l'inverse, l'utilisation des combustibles pétroliers (mazout) a connu une baisse non négligeable, passant de 47 % à 39 %. La part du gaz naturel dans le mix énergétique est restée quant à elle assez stable sur la période.

Bilan mitigé pour l'éco-efficience

La consommation d'énergie est notamment responsable d'émissions de polluants atmosphériques. Dans le cas du logement, les émissions de substances acidifiantes par unité d'énergie consommée ont diminué de 39,7 % entre 2000 et 2014. Cette évolution est liée notamment à une moindre utilisation des combustibles pétroliers pour le chauffage et à l'amélioration significative des performances des chaudières. A l'inverse, les émissions de particules [3] ont fortement augmenté sur la période 2000 - 2014 (+ 58,8 % par unité d'énergie consommée) suite à l'utilisation croissante de bois de chauffage par les ménages. Les émissions de gaz à effet de serre [4] par unité d'énergie consommée n'ont quant à elles diminué que de 4,4 %. Ce résultat cache deux phénomènes à effets inverses : d'un côté, l'amélioration significative des performances des chaudières fonctionnant au mazout ou au gaz naturel a permis de générer plus de chaleur par unité d'énergie consommée ; de l'autre côté, la consommation de bois, dont l'efficacité énergétique est très variable selon le type de chauffage et la qualité du bois utilisé, a fortement augmenté.

De son côté, la consommation d'eau de distribution  est restée assez stable sur la période, alors que le nombre de

? ÉVALUATION

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : principe de découplage
- Entre 2000 et 2014, un découplage est observé entre l'évolution du nombre de ménages privés d'une part et celle de la consommation d'énergie et d'eau de distribution, des émissions atmosphériques de substances acidifiantes et de gaz à effet de serre d'autre part. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les émissions atmosphériques de particules et la génération de déchets. Ces évolutions contrastées ne permettent pas de réaliser une évaluation univoque de la situation.



Tendance : Évaluation non réalisable

Les indicateurs de pressions n'évoluent pas tous dans le même sens sur la période 2000 2014.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ressources utiles

- DGO3-DEBD. Bilan énergétique provisoire de la Wallonie 2014 
- AwAC. Plan Air climat énergie 2016-2022 

ménages a augmenté de 12 %, ce qui indique un gain d'efficacité. Enfin, l'évolution du gisement de déchets ménagers et assimilés [↗](#) a suivi la même tendance que celle du nombre de ménages.

Mesures envisagées

Dans le cadre du Plan air climat énergie 2016 – 2022 [↗](#), le Gouvernement wallon (GW) a établi des mesures spécifiques à destination des ménages. Il prévoit notamment :

- de développer de nouvelles actions de sensibilisation ;
- de renforcer la performance énergétique du parc immobilier wallon [↗](#) ;
- d'accélérer le renouvellement du parc de chaudières alimentées en combustibles liquides et gazeux.

En ce qui concerne les déchets ménagers, le GW souhaite focaliser ses mesures sur les flux de déchets où des marges de réductions significatives sont encore disponibles [↗](#).

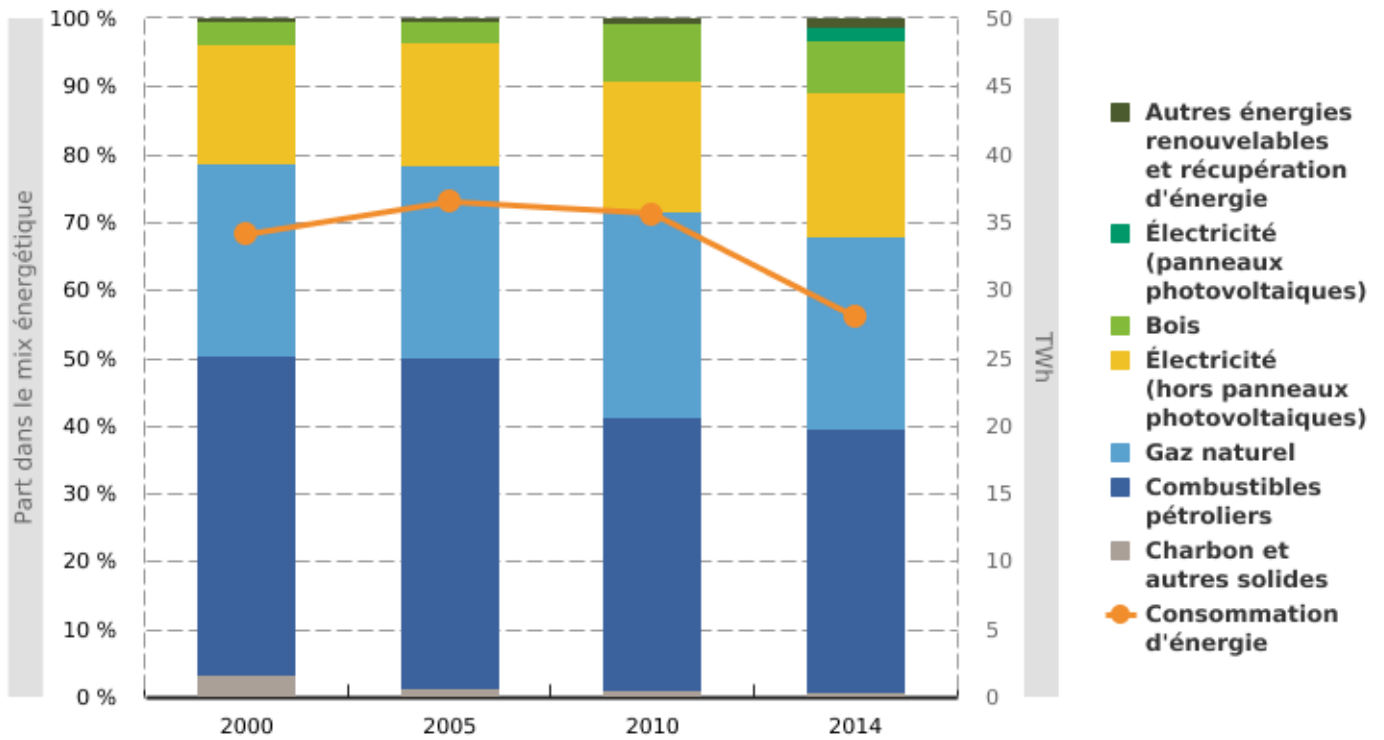
[1] Voir l'indicateur relatif à la production de nouveaux logements [↗](#) et l'indicateur relatif à la consommation résidentielle d'énergie [↗](#)

[2] Bois inclus

[3] Le secteur résidentiel était responsable de 33,7 % des émissions totales en 2014 (contre 12,1 % en 2000)

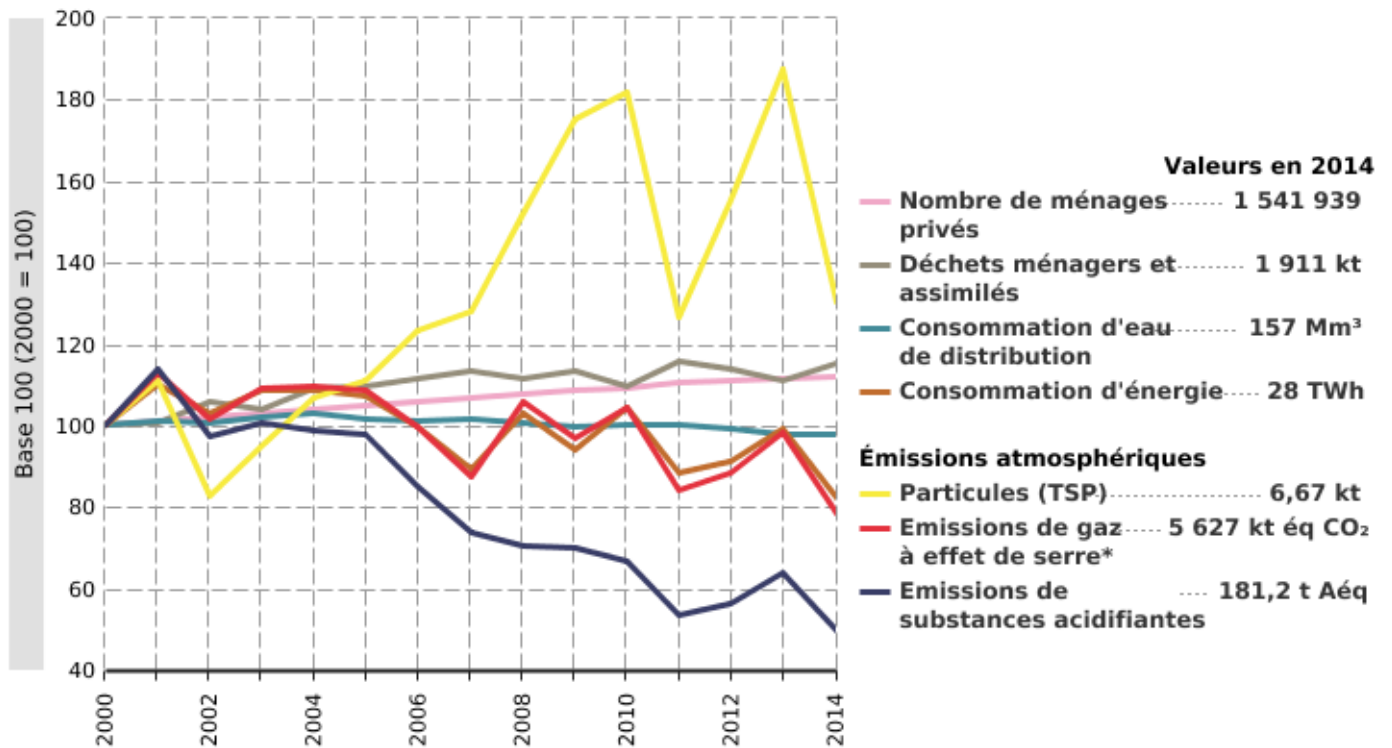
[4] Y compris les émissions de CO₂ issues de la combustion de la biomasse

Consommation d'énergie du secteur résidentiel en Wallonie, par vecteur



REEW – Source : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques)

Eco-efficience du secteur résidentiel en Wallonie



* Y compris les émissions de CO₂ issues de la combustion de la biomasse

REEW – Sources : SPW - AWaC (rapportage 2016) ; SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques) ; SPW - DGO3 - DSD ; SPF Économie - DG Statistique ; AQUAWAL